Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 octobre – 7 novembre 2014)

72

Slovénie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 4 novembre 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Vice-président.

Je voudrais tout d'abord saluer M. Goran Klemenčič, Ministre de la Justice, ainsi que la délégation slovène pour la présentation de leur rapport national.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Slovénie :

1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

2) Prendre toutes les mesures appropriées pour rendre possible et faciliter l'acquisition par les « personnes effacées » de la nationalité slovène, en accordant une attention particulière aux enfants des «personnes effacées» en 1992 qui sont encore apatrides. Garantir l'indemnisation de toutes les personnes « effacées » et revoir à cet égard leurs régimes d'indemnisation, sur la base des montants et des critères établis par la Cour européenne des droits de l'homme; et garantir l'application des mesures de réinsertion des «personnes effacées».

Je vous remercie./.